

En quoi consiste l'accompagnement en VAE DEES ?

L'accompagnement DEES se réalise sur une base maximale de 30h00 d'accompagnement méthodologique, à l'écriture du Livret 2,

Le financement de votre accompagnement est intégralement pris en charge par FRANCE VAE.

L'accompagnement alterne entretiens d'explicitation, au cours desquels nous décryptons une situation de travail et réalisons un plan de développement rédactionnel de votre écrit.

Les entretiens d'explicitation se déroulent via la plate-forme Skype qui offre une interaction dynamique, à l'occasion notamment de mes commentaires apportés sur vos écrits.

Puis, nous échangeons par courriels pour apporter les correctifs nécessaires à vos écrits, jusqu'à aboutissement du DC travaillé (ou de la partie : Cadre institutionnel et Analyse globale)

Une permanence téléphonique de soutien peut vous permettre de débloquer une situation d'écriture.

Une phase de préparation à l'entretien d'octroi est également incluse dans votre programme d'accompagnement.

Le dispositif d'accompagnement débute suite à la validation du dossier de faisabilité déposé auprès du certificateur correspondant au projet VAE.

N'hésitez pas à prendre directement contact pour tout besoin d'informations complémentaires, via la permanence téléphonique (voir lien ci-dessous pour les disponibilités).

Cordialement

Philippe EcheGARAY

Armonia Formation

[Permanences téléphoniques](#)